



INFOS MAIRIE

Ouverture de la piscine : conditions d'accès

Mis en ligne le 30 juin 2020



Ouverture de la
piscine municipale
du 1^{er} juillet au 30 août 2020, du mardi au dimanche.

Mesures de sécurité sanitaire

- ⇒ Jusqu'au vendredi 17 juillet, deux "créneaux" sont ouverts de 10h à 13h30 et de 14h à 18h30, **sans réservation**.
- ⇒ A compter du samedi 18 juillet, **ouverture en continu de 10h à 18h30** sans réservation.
- ⇒ Conformément aux recommandations ministérielles, et afin de garantir les meilleures conditions sanitaires, **la capacité d'accueil de la piscine est limitée**.
- ⇒ L'accès n'est pas autorisé pour les enfants de moins de 13 ans non accompagnés d'un adulte.
- ⇒ La pelouse reste ouverte mais le sauna et la cafétéria sont fermés. Un **distributeur automatique de snacks et boissons fraîches** est mis à disposition.
- ⇒ Le port du masque est obligatoire jusqu'aux vestiaires.

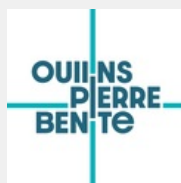
Cette organisation est susceptible de modifications dans les semaines à venir en fonction de l'évolution des directives nationales.

Tarifs

	Oullinois	Extérieur		
Entrée simple 0/4 ans	0€	0€		
Entrée simple 5/12 ans	2€	3€		
Entrée simple tarif réduit	3€	6€		
Entrée simple	4€	7€		
10 entrées 5/12 ans (valable 1 an)	15€	23€		
10 entrées tarif réduit (valable 1 an)	20€	35€		
10 entrées (valable 1 an)	35€	61€		
10 h (valable 1 an)	15€	26€		
20 h (valable 1 an)	22€	38€		
Abonnement individuel saison estivale de juin à août - 1 passage par jour	80€	120€		

Rappel du règlement

- > Une évacuation immédiate des bassins ou même de l'établissement pourra être ordonnée pour des raisons de sécurité ou d'hygiène. Aucun remboursement ne pourra être réclamé.
- > Les enfants de moins de 13 ans doivent être accompagnés et sous la garde et la surveillance permanente d'une personne majeure (article 371.2 du code civil). Celle-ci ne pourra avoir plus de 2 enfants de moins de 8 ans à surveiller.
- > Les enfants munis de brassards peuvent utiliser le grand bassin uniquement accompagnés d'un adulte sachant nager à leurs côtés.
- > Aux enfants non nageurs, il est vivement conseillé le port de brassards dans tous les bassins à l'exclusion de tout autre matériel de soutien (ceinture, bouée...).
- > Il est formellement interdit de simuler la noyade et de pratiquer des apnées.
- > Les jeux de ballons sont interdits dans l'établissement, y compris sur les plages et les bassins.
- > Seuls les sauts et les plongeurs simples en avant sans élan sont autorisés et uniquement dans le grand bassin



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

> **HORAIRES** ([HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?))

@ CONTACTEZ-NOUS